

**Dossier : MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL À ST ASTIER EN DORDOGNE - ATIS - N° 15005766**

**PRESENTATION DE L'ORGANISME N° 00047406**

Raison Sociale : **ATIS**  
 Adresse : 18 rue du Docteur Meslier  
 16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

Contact : **Monsieur Laurent FAURE**

Statut Juridique : 5499 - Société à responsabilité limitée (sans autre indication) N° SIRET : 48283258100011

Activité : 85.59A-Formation continue d'adultes N° Tiers financier : 136681

**PRESENTATION DU PROJET : Année 2015**

Procédure : [Action territoriale et numérique \(AE\) - Appel à manifestation d'intérêt territorial](#)

Contexte : Spécialisée dans la formation continue dans les domaines de l'hôtellerie, de l'hébergement touristique et de la restauration, la PME ATIS FORMATION (20 salariés, 26 après le projet) souhaite développer sa zone de chalandise en s'orientant vers la formation à distance. Le management de l'entreprise privilégie le lien fonctionnel dans la relation de travail entre chacun des salariés et vise à atteindre un objectif commun de qualité des prestations de formation. Il tend à optimiser les relations de travail pour favoriser la circulation de l'information dans un contexte d'autonomie (éclatement géographique) de chacun des salariés.

Description : Le projet se décompose en trois actions distinctes :

- Test de nouvelles modalités de travail sur la base d'un « 100 % télétravail » en affinant les procédures induites afin de créer le plus de fluidité possible dans les échanges.
- Recrutement de nouveaux salariés afin d'aller le plus avant possible dans l'intégration du télétravail en tant qu'outil de création d'emplois en milieu rural.
- Construction d'une plateforme « full web » performante (autofinancée par l'entreprise) qui permettra de virtualiser totalement l'entreprise afin qu'une connexion internet et un micro-casque soient suffisants pour pouvoir y travailler.

Ce dispositif doit permettre d'établir des liens entre formateurs et stagiaires identiques à ceux mis en œuvre lors de formations en présentiel. Les formations seront synchrones par opposition à celles de type e-learning (dites asynchrones) qui ne permettent pas le travail de groupe en mode présentiel distant.

En septembre 2015, six nouvelles personnes rejoindront pour six mois les locaux de l'entreprise sur la base d'un recrutement et se verront proposer la possibilité de travailler à leur domicile quatre jours par semaine, après acquisition d'une bonne connaissance des procédures internes et d'une parfaite autonomie sur leur poste.

Objectifs : Les bénéfices attendus sont :

- Pour l'entreprise
  - productivité : le télétravail est signe de modernité pour le salarié qui perçoit son entreprise comme étant socialement et techniquement innovante. Ce rapport de confiance est un vecteur fort d'implication au sein de l'entreprise.
  - économie immobilière : les bureaux deviendront des espaces non dédiés où les équipes viendront collaborer
- Pour les utilisateurs : économie de temps et d'argent liée à la réduction des déplacements, concentration, tranquillité et sentiment de liberté du fait de la rupture avec les habitudes de bureau
- Pour l'environnement : meilleure empreinte carbone
- Pour l'emploi sur le territoire : recrutement de nouveaux salariés en milieu rural.

Localisation Géographique : [SAINT-ASTIER \(24\) \(24\)](#)

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Base HT**

Montant éligible : **90 393,00 €**

Taux d'intervention du Conseil Régional calculé par rapport au montant éligible de la Région : **44,25%**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Type de financement</b>	<b>% d'intervention</b>	<b>Montant de l'Aide</b>
Pilotage du projet	18 793,00	<b>Conseil Régional d'Aquitaine</b>	<b>44,25%</b>	<b>40 000,00</b>
Conception plateforme	49 202,00	Autofinancement	55,75%	50 393,00
Location de serveurs	16 045,00			
Location de lignes déportées VOIP	6 353, 00			
<b>TOTAL</b>	<b>90 393,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>90 393,00</b>